

## **Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels**

### **Crédits-cadre annuels 2005**

*Préavis n° 2004/40*

Lausanne, le 23 septembre 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 19'350'000 francs pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL) ainsi que le financement des projets de contracting énergétique.

#### **2. Préambule**

Pour éviter une inflation de préavis, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'intervention nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, les SIL présentent une demande groupée de crédits annuels.

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité et multimédia) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- frais de personnel et intérêts intercalaires à intégrer aux investissements de la distribution de l'électricité ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des différents travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

### 3. Situation des crédits-cadre annuels ouverts au 15 septembre 2004

#### 3.1 Service du gaz et du chauffage à distance

##### 3.1.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	4'800'000.--	4'810'934.--	
2003	7'100'000.--	7'048'228.--	
2004	5'100'000.--*	3'201'316.--	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 dont plus de la moitié pour des renouvellements de conduites

\* Un crédit complémentaire de 1,5 mio est demandé à votre Conseil pour des travaux urgents (préavis 2004/28 du 1<sup>er</sup> juillet 2004). Il devra être rajouté à ce montant s'il est accepté.

##### 3.1.2 Chauffage à distance

Les dépenses d'investissements relatives aux extensions ordinaires de 2002 étaient portées au budget de fonctionnement.

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2003	1'400'000.--	1'052'219.--	
2004	1'800'000.--	1'329'413.--	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 dont une dizaine de raccords de petits immeubles

##### 3.2 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2002	4'800'000.--	7'629'585.--*	
2003	9'700'000.--*	6'975'760.--	Les intérêts intercalaires et les frais de personnel doivent encore être comptabilisés
2004	7'750'000.--*	2'198'998.--	Plusieurs travaux sont encore à adjudger en 2004 et les intérêts intercalaires et les frais de personnel ne sont pas encore comptabilisés

\* y compris frais de personnel et intérêts intercalaires pour détermination de la rémunération de l'acheminement.

##### 3.3 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2003	1'400'000.--	1'305'567.--	
2004	1'400'000.--	588'908.--	Un grand nombre de demandes de raccords sont en suspens

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2005, voire en 2006. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante ;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années ;
- lorsque les travaux à mettre en oeuvre impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (État, communes, Swisscom, etc.), il arrive souvent que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou l'autre d'entre elles ;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou lotissements oblige les services à retarder la fin des travaux prévus pour leur alimentation.

#### **4. Contracting énergétique**

Le contracting énergétique fait son apparition dans le paysage des SIL lors de l'émission du préavis N° 201 du 1<sup>er</sup> mars 2001, adopté par votre Conseil le 26 juin 2001<sup>1</sup>. Un crédit de deux millions de francs a été accordé pour le financement de la première phase de l'établissement de contrats à prestations globales. L'entier de ce crédit étant engagé, les SIL souhaitent disposer d'un crédit-cadre d'un demi-million de francs pour traiter les différents projets à l'étude ou qui pourraient surgir durant l'exercice 2005.

Le surcoût à l'investissement constitue un frein permanent à l'introduction des nouvelles technologies énergétiques permettant d'utiliser rationnellement l'énergie même s'il est amorti après quelques années déjà par les économies réalisées sur les frais d'exploitation. Cet état de fait se trouve encore amplifié lorsque le propriétaire-investisseur est différent du locataire-consommateur.

Le contracting énergétique se présente alors comme l'outil financier le mieux adapté à la situation :

- le contracteur (les SIL) prend en charge les investissements ainsi que, le cas échéant, la maintenance et l'exploitation des installations techniques ;
- le client s'engage à s'approvisionner exclusivement auprès des SIL pendant un nombre d'années prédéfini, ce qui permet aux SIL de réaliser une opération rentable ;
- les entreprises sous-traitantes des SIL fournissent, installent et mettent en service les installations techniques.

#### **5. Extensions ordinaires 2005**

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SIL, la direction des Travaux, les communes alimentées en énergies, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2005 sont les suivants :

<sup>1</sup> BCC, 2001, t.I, pp.758-788

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

### Service du gaz et du chauffage à distance

francs

francs

#### *Réseau de distribution du gaz*

##### Remplacement de canalisations :

- à Lausanne .....	2'100'000.-	
- hors Lausanne .....	3'100'000.-	5'200'000.-

##### Pose de nouvelles canalisations :

- hors Lausanne .....		2'300'000.-
-----------------------	--	-------------

Total .....		7'500'000.-
-------------	--	-------------

#### *Réseau du chauffage urbain*

##### Remplacement de canalisations :

- à Lausanne .....		240'000.-
--------------------	--	-----------

##### Raccordement d'immeubles :

- à Lausanne .....		1'960'000.-
--------------------	--	-------------

Total .....		2'200'000.-
-------------	--	-------------

### Service de l'électricité

#### *Réseaux de distribution*

##### Réseau de Saint-Maurice

- Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation .....		180'000.-
---	--	-----------

##### Réseau de Lausanne

- Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail .....	3'160'000.-	
---	-------------	--

A reporter.....	3'160'000.- francs	180'000.- francs
-----------------	-----------------------	---------------------

Report.....	3'160'000.-	180'000.-
- Équipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation. Mise en conformité des équipements devenus obsolètes et adaptation des équipements aux nouvelles normes fédérales .....	2'235'000.-	
- Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions .....	500'000.-	
- Achats et remplacement de compteurs.....	765'000.-	
- Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	<u>1'020'000.-</u>	7'680'000.-
Des recettes d'investissement (finances d'équipement) seront facturées en 2005 pour un montant estimé à 1'000'000 de francs et portées en amortissement. Toutefois, le montant des intérêts intercalaires calculés sur cette somme s'élève à 110'000 francs et viendra en diminution de charge		<u>-110'000.-</u>
Total		<u>7'750'000.-</u>
(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour 2,6 mios)		

### Service du Multimédia

- Raccordements du télé-réseau.....		<u>1'400'000.-</u>
-------------------------------------	--	--------------------

Des recettes d'investissement (participations des propriétaires) seront facturées en 2005 pour un montant estimé à 600'000 francs et portées en amortissement.

## 6. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements de l'année 2005 pour un montant de fr. 18'850'000.--. En ce qui concerne le contracting énergétique, le montant d'un demi-million de francs est rajouté suite à l'épuisement des 2 millions de francs utilisés dans le cadre du préavis n° 201 du 1<sup>er</sup> mars 2001.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis n° 2004/40 de la Municipalité, du 23 septembre 2004 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 19'350'000 francs pour couvrir, durant l'exercice 2005, les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels ainsi que le financement des projets de contracting énergétique, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	francs
Réseaux du service du gaz et du chauffage urbain.	9'700'000.-
Contracting énergétique.....	500'000.-
Réseau du service de l'électricité.....	7'750'000.-
Réseau du service du multimédia.....	1'400'000.-
Total .....	<u>19'350'000.-</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
*Daniel Brélaz*

Le secrétaire :  
*François Pasche*